

PLFSS 2022 : de faibles avancées pour les PSAD et la perspective de nouvelles baisses tarifaires

Les députés ont voté définitivement lundi 29 novembre le Projet de loi de financement de la sécurité sociale (PLFSS) pour 2022. Pour la FEDEPSAD, qui avait réclamé des mesures ambitieuses pour le domicile et l'organisation d'un Ségur de la santé à domicile à l'occasion d'une journée de grève nationale le 6 octobre dernier, ce texte est très loin des enjeux.

Certes, l'entrée dans le droit commun de la prise en charge de la télésurveillance, la possibilité de prise en charge de nouvelles aides techniques, et le report de l'obligation de certification d'un an pour permettre à la Haute autorité de santé (HAS) de publier ses référentiels à temps, vont dans le bon sens, mais les mesures d'économies annoncées sont maintenues et menacent le secteur de la prestation de santé à domicile.

En 2022, 200 millions d'euros d'économies sur le dispositif médical sont à nouveau prévues et témoignent de la poursuite de la politique du rabet. Même si une grosse moitié de ces économies ont déjà été réalisées, la FEDEPSAD ne peut se réjouir de cette perspective. Le gel total des mesures d'économies pour 2022 était l'une des mesures immédiates revendiquées par la FEDEPSAD pour sauver le secteur de la santé à domicile. Une fois de plus, le Gouvernement est resté sourd face à nos alertes.

A l'aube de l'application de la LFSS pour 2022, la FEDEPSAD est plus que jamais inquiète pour l'avenir de la santé à domicile. La perspective de nouvelles baisses tarifaires va une nouvelle fois fragiliser les prestations pourtant essentielles à la qualité de vie et à l'autonomie des patients. Elle aura aussi des conséquences sur l'emploi et les salaires dans nos entreprises. Les organisations patronales (FEDEPSAD

et UNPDM) et syndicales de la branche médico-technique CFDT, CFE-CGC, CFTC et UNSA-FCS) dont relèvent les PSAD viennent d'ailleurs d'écrire à la ministre du Travail pour l'alerter.

La FEDEPSAD poursuit son combat pour une santé à domicile de qualité, dans l'intérêt des patients. Elle a déjà obtenu le soutien de plus de 50 000 patients et citoyens signataires de la pétition « Ma santé à domicile, j'y tiens, je la soutiens », et poursuivra ses actions en 2022 pour faire reconnaître les PSAD comme acteurs à part entière du système de santé.

Enfin, au moment où une nouvelle vague COVID s'abat sur notre pays, les prestataires de santé à domicile demeurent pleinement mobilisés auprès des patients et des hôpitaux dans la gestion de la crise sanitaire et continuent de soulager les tensions hospitalières en rendant possible le retour ou la prise en charge à domicile de patients atteints ou non de la COVID.

Contact Presse :

FEDEPSAD : Alexandra DUVAUCHELLE / Tél. 06 30 29 93 72